

Service public : le centre des impôts maintenu à Uzès sous forme d'antenne

A compter de 2022, Uzès et l'Uzège conserveront un service de proximité pour la population et pour les collectivités grâce à la mise en place d'une antenne du centre des impôts. Publié le 22/10/2019

Publié le 22 octobre 2019



221019 Les élus communaux, maires et représentants et communautaires satisfaits du maintien du service public de proximité à Uzès et dans l'Uzège

Le suspens depuis la rentrée de septembre semblait long. Uzès et l'Uzège seront-ils gagnants dans la réorganisation des services déconcentrés de l'Etat ? L'annonce de la suppression de la trésorerie et du service des impôts des particuliers avait inquiété bon nombre de maires dont le maire d'Uzès et président de la Communauté de communes Pays d'Uzès.

Dans l'été (09/07/2019), une motion de censure avait été votée à l'unanimité par le conseil municipal d'Uzès, tout comme à l'intercommunalité, *"qui s'opposait fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural, exigeait le maintien des Trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôt, de tenue des comptes des hôpitaux, des EHPAD, des collectivités locales et établissements publics locaux."*

Satisfaction partagé par les élus locaux

Au cours d'un point presse, ce 22 octobre 2019, d'une seule voix, nombreux élus, maires et représentants de la Communauté de communes Pays d'Uzès et de la Ville d'Uzès ont tenu à annoncer leurs soulagements et leurs satisfactions. Ils viennent d'obtenir le maintien de l'ensemble des services publics des impôts concernés sur le territoire grâce à leur mobilisation commune et à l'écoute de M. Guin, directeur des finances publiques du Gard.

"Il était important pour la population et notamment les personnes éloignées d'internet de pouvoir conserver ces services de proximité" annonçait le Maire d'Uzès. Il ajoutait *"Rien ne va changer pour la population et pour la commune. Tous les maires sont satisfaits. Nous, on s'est battus et on a été entendus."*

Dès 2022, lors de la mise en application de cette restructuration, la commune d'Uzès et le territoire de l'Uzège conserveront une antenne pour les particuliers et pour les entreprises. Les communes et les établissements publics auront toujours un interlocuteur privilégié pour leurs gestions administratives et comptables sur Uzès. Enfin, seuls les hôpitaux et les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) auront un service des impôts centralisé sur Alès.

MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex
Deux entrées possibles :

<https://www.uzes.fr/actualites/service-public-le-centre-des-impots-maintenu-a-uzes-sous-forme-dantenne?>

